

La direction remplace les cartes conjoints et retraités au profit du badge TIS

Désinformer... pour quelle raison ?

Une lettre ouverte de la CGT - FO - UNSA met en cause la CFDT et la CGC d'avoir validé la décision unilatérale de la direction de remplacer les cartes conjoints et retraités au profit de la généralisation du badge TIS, lors du dernier CCE.

→ Les syndicats CGT - FO - UNSA ont boycotté le dernier CCE. Ils ont choisi de ne pas participer aux débats. C'est leur droit ! Mais depuis, une campagne de désinformation reproche à la CFDT et à la CGC d'avoir siégé à ce CCE, et nous accuse même d'avoir « validé » la décision d'ASF de remplacer les cartes conjoints et retraités au profit du badge TIS. **Bien évidemment, c'est faux !**

→ La CFDT a indiqué lors de ce CCE qu'elle souhaitait qu'ASF laisse le libre choix à chaque personne concernée de garder ou pas la carte de circulation actuelle. Dans cette optique nous avons exigé un relèvement des plafonds. **Vrai !**

→ La CFDT a maintenu lors de cette réunion sa position du mois de juillet, à savoir que nous n'avons pas approuvé en l'état cette décision de la direction. **Vrai !**

→ La CFDT a de nouveau demandé à l'entreprise, par courrier en date du 31 octobre de stopper cette décision car le débat avec les élus n'est pas allé à son terme et a donc inscrit ce point à l'ordre du jour du CCE du 15 décembre **Vrai !**

Il est pour le moins douteux d'être aussi affirmatif sur des échanges d'une réunion à laquelle on n'a pas participé, non ?

La CFDT regrette que des syndicats s'aventurent à falsifier la vérité dans une période qui n'en a vraiment pas besoin. Qu'ils assument leurs choix et ne se trompent pas d'objectif.

Nous aurions préféré qu'ils siègent à nos côtés pour défendre avec force, et ensemble, les intérêts des personnes concernées. Comme quoi, les absents ont souvent tort !

En attendant, malgré les demandes syndicales... unanimes, la direction a décidé unilatéralement de remplacer les cartes conjoints et retraités au profit de la généralisation du badge TIS, en plafonnant son utilisation à 450€ par an ! C'est la réponse définitive que la direction vient d'adresser à la CFDT par un courrier.